



Numéro : 2023-11

## **Délégation de pouvoir – Nomination d’une directrice municipale ou d’un directeur municipal et d’une directrice générale ou d’un directeur général de la Planification, de l’Immobilier et du Développement économique**

En vertu du projet de loi 3, *Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements*, modifiant la *Loi de 2001 sur les municipalités*,

je soussigné, **Mark Sutcliffe**, maire d’Ottawa, délègue par la présente au Conseil municipal d’Ottawa le pouvoir de recruter et d’embaucher une directrice municipale ou un directeur municipal et une directrice générale ou un directeur général de la Planification, de l’Immobilier et du Développement économique, conformément à la procédure décrite ci-après et aux termes des alinéas 1 et 2 du paragraphe 284.13 (1) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

### **Directrice municipale ou directeur municipal**

Le Comité d’embauche d’une directrice municipale ou d’un directeur municipal sera composé du maire et de membres du Comité des finances et des services organisationnels choisis par le maire (conseillère Catherine Kitts, conseiller Shawn Menard et conseiller Tim Tierney). Le maire sollicitera également le point de vue de tous les autres membres du Conseil en ce qui concerne leurs attentes relatives aux qualités recherchées chez la personne titulaire.

Les responsabilités suivantes incomberont au Comité d’embauche :

- Approuver son mandat;
- Charger le Bureau du greffier municipal de fournir le soutien administratif nécessaire au processus de recrutement, incluant la rétention d’une agence de recrutement des cadres pour appuyer la démarche de recrutement;
- Évaluer les candidatures au poste de directrice municipale ou de directeur municipal;
- Recommander une candidature au Conseil aux fins d’approbation;
- Recommander les modalités du contrat d’emploi qui sera présenté à la personne retenue, pour signature par le maire.

La politique et les procédures de recrutement, de nomination et d'administration des contrats des titulaires d'une charge créée par une loi de la Ville d'Ottawa s'appliqueront au processus de recrutement et d'embauche, incluant les modifications requises pour refléter la procédure décrite ci-dessus.

### **Directrice générale ou directeur général de la Planification, de l'Immobilier et du Développement économique**

Le Comité d'embauche de la directrice générale ou du directeur général de la Planification, de l'Immobilier et du Développement économique sera composé du maire ou, en son absence, de la personne qu'il aura désignée (Robyn Guest, chef de cabinet du maire) ainsi que de membres du Comité des finances et des services organisationnels choisis par le maire (conseillère Laura Dudas, conseiller Glen Gower et conseiller Rawlson King). Le maire sollicitera également le point de vue de tous les autres membres du Conseil en ce qui concerne leurs attentes relatives aux qualités recherchées chez la personne titulaire.

Les responsabilités suivantes incomberont au Comité d'embauche :

- Approuver son mandat;
- Charger le Bureau du greffier municipal de fournir le soutien administratif nécessaire au processus de recrutement, incluant la rétention d'une agence de recrutement des cadres pour appuyer la démarche de recrutement;
- Évaluer les candidatures au poste de directrice générale ou de directeur général de la Planification, de l'Immobilier et du Développement économique;
- Recommander une candidature au Conseil aux fins d'approbation;
- Recommander les modalités du contrat d'emploi qui sera présenté à la personne retenue, pour signature par le maire.

Les dispositions de la politique et des procédures de recrutement, de nomination et d'administration des contrats des titulaires d'une charge créée par une loi de la Ville d'Ottawa, incluant les modifications requises, s'appliqueront au processus de recrutement et d'embauche.

Cette délégation de pouvoir entre en vigueur le 21 avril 2023. Elle révoque et remplace la délégation de pouvoir n° 2022-05 accordée par le maire le 21 décembre 2022, et permet la poursuite des processus de recrutement et de nomination entrepris en vertu de celle-ci.

Fait à Ottawa, ce 21<sup>e</sup> jour d'avril 2023.

*Original signé par  
Mark Sutcliffe*

---

Signature du maire  
Mark Sutcliffe